



<http://journallepont.ca>

[journallepont@jotmail.com](mailto:journallepont@jotmail.com)

JOURNAL  
**Le PONT**  
de PALMAROLLE

CLDAO-hugolacroix

Vol. 8 No 7 - Novembre 2018

# Nouvelle de la bibliothèque! Nouvelle bibliothèque!



de gauche à droite : Louis Dallaire, Carole Samson, Ghislaine Bégin, Jacques Chabot.



Nous sommes les experts de l'hyperlocal  
**Annoncez**  
dans les journaux communautaires!

## Sommaire

Actualités	2-3
Affaires municipales	10 à 13
Loisirs	18-19
Opinions	4 - 5
Vie communautaire	8 - 15 à 17

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	6
*Gilles Fortier	16
*Cercle de fermières	14
*Francine Gauthier	8
*Félix Goulet	18
*MFC	14
*Lise Bouillon	7

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	J.- P. Robichaud
Vice-présidente :	Christiane Plante Infographiste
Secrétaire :	Clarisse Vachon
Trésorière :	Denise Mercier
Administrateurs :	André Chrétien Lise Bouillon
Rédacteur en chef :	André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

### Placez votre publicité

dans **LE PONT**

**C'est une visibilité  
incontournable**

**Tiré à 665 exemplaires**

1/8 page - carte professionnelle 18 \$

1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$

1/2 page 40 \$ - Page 70 \$

annonces classées 5 \$

[journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)

C. Plante 819 782-4233  
A. Chrétien 819 787-2996

**Tombée: 18 du mois**



Ghislaine Bégin, première responsable

# Nouvelle de la bibliothèque! Nouvelle bibliothèque!

Le samedi 13 octobre dernier, c'était un grand jour pour l'équipe de bénévoles qui assume la bonne marche de la bibliothèque municipale.

C'était jour de réouverture après quatre mois d'arrêt pour fins de rénovations, mais c'était surtout jour d'inauguration de nouveaux locaux, de nouvel ameublement, de nouveau décor et de nouveaux services. Écoutons d'abord madame Ghislaine Bégin, la première responsable de l'équipe de la bibliothèque, nous raconter l'évolution de cet organisme :

*Faisons un petit retour en arrière dans le temps pour notre bibliothèque de Palmarolle. En 1974, c'est un autobus contenant plus de 3 000 livres qui a permis aux gens de Palmarolle de profiter d'un service de bibliothèque, et cela, aux 15 jours. C'était le Bibliobus.*

*Le 7 avril 1978, la Municipalité a signé une entente avec la Bibliothèque centrale de prêts de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui a permis à Palmarolle d'obtenir sa propre bibliothèque. Celle-ci fut installée au Centre municipal sur une superficie d'environ 300 pieds carrés.*

*Un autre déménagement s'est avéré nécessaire en 1987 et depuis, nous profitons d'une bibliothèque qui dessert ses citoyens dans un local qui avait jusqu'à maintenant une superficie d'environ 800 pieds carrés.*

*Après avoir bénéficié du projet Biblio VI qui nous a permis d'effectuer une rénovation majeure, on peut dire haut et fort qu'aujourd'hui, en date du 13 octobre 2018, nous sommes très heureux de la réouverture de notre bibliothèque.*

*Donc, suite à une fermeture de quatre mois, c'est avec plaisir que je vous présente notre nouveau local rénové à 100 p. cent qui occupe maintenant une superficie totale d'environ 1 200 pieds carrés. Comme on dirait, nous avons réalisé un agrandissement par « en dedans ».*

*Je suis très satisfaite de cette superbe amélioration et de mon expérience en tant que responsable du projet, et ceci, grâce à de nombreux bénévoles, j'en cite quelques-uns : Ronald Germain, Line Mercier, Guillaume Germain, Gilles Girard, Denise Mercier, Marc Tanguay, Marc Bégin, Marc Caron, Céline Guay, Allen Fortier, Sylvie Girard, sans oublier Carole Samson et Kathleen Asselin pour leur disponibilité à répondre à mes interrogations.*

Toujours en entrevue avec madame Bégin, le *Journal Le Pont de Palmarolle* a appris que ces travaux ont exigé un investissement de 76 000 \$ dont la moitié a été fournie par la Municipalité et le reste, soit la seconde moitié, par le Front d'appui au rayonnement régional (FARR).

Si ces travaux de rénovation ont été exécutés par un sous-traitant et son personnel spécialisé, d'autres besognes ont dû être remplies, entre autres il a fallu sortir tous les livres, les transporter à l'école Dagenais où on les a entreposés pendant toute la durée du chantier. Encore une fois, on a eu recours à des bénévoles dont madame Denise Mercier, conseillère responsable du dossier bibliothèque, qui s'est chargée de cette mission, assistée d'un autre conseiller, monsieur Marc Tanguay, et avec le concours des employés et des services de la Municipalité, puis ce sont ces mêmes personnes qui ont aussi participé au processus de retour.

Et voilà, les livres sont de retour dans leur tout nouveau local, prêts à être mis à la disposition de tous les abonnés de la bibliothèque. C'est donc à compter de mercredi prochain (17 octobre), jour de prêts, que se retrouveront d'autres généreuses bénévoles derrière le comptoir : mesdames Ghislaine Bégin, Doris Morin, Marthe Rancourt, Yolande Boulet, Nancy Ayotte, Sylvie Girard, Micheline Turcotte et Line Mercier, cette dernière à qui revient la tâche de l'achat de livres pour continuellement renouveler l'inventaire et assurer l'arrivée des dernières parutions et éditions.

Donc, ce samedi 13 octobre, *Le Pont* a pu assister à l'inauguration de cette nouvelle bibliothèque, en la présence de monsieur Louis Dallaire, responsable du Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, des responsables locaux et des volontaires énumérés précédemment. Toute la journée on y a reçu des citoyens qui ont pu goûter à un léger buffet accompagné d'un petit vin d'honneur.



Louis Dallaire, Ghislaine Bégin

**LISTE DES GAGNANTS DES AVERTISSEURS DE FUMÉE**  
**Gracieuseté de la Quincaillerie Palmarolle**

Classe	Enseignante/enseignant	Gagnante/gagnant
Maternelle	Stéphanie Breton	Médéric Audet
1 <sup>re</sup> année	Linda Cossette	Jérôme Petit
2 <sup>e</sup> année	Judith Audet	Dérék Laprise
3 <sup>e</sup> année	Isabelle Lacroix	Marylou Parent
4 <sup>e</sup> année	Josyane Bolduc	Rosalie Labbé
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	Guylaine Gauthier	Axelle Gingras
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	Jocelyne Labbé	Laurence Allard
Groupe 11	Joël Turbide	Benjamin Paquet
Groupe 12	Pascal Ducharme	Lory Bission
Groupe 21	Tania Asselin	Audrey Corriveau
Groupe 22	Claudie Ruelland	Anthony Bégin



Suite à la pratique d'évacuation tenue à l'école Dagenais le 26 septembre dernier, la brigade de pompiers a remis 11 détecteurs à distribuer parmi les différentes classes.

**UN MERCI BIEN SPÉCIAL À LA QUINCAILLERIE PALMAROLLE POUR LEUR GÉNÉROSITÉ. LES DÉTECTEURS DE FUMÉE DISTRIBUÉS AUX ÉLÈVES ONT ÉTÉ OFFERTS GRATUITEMENT PAR CELLE-CI.**





# OK pour le hockey!...



*T'as 8 ans mon homme. Petit homme tu me diras, mais ô combien grand je te répondrai. Tu m'as tellement appris aujourd'hui. T'as su tantôt que tu ne feras pas partie du « A ». Bien assis dans l'auto, t'as ouvert ta lettre, tu l'as lue à voix haute. Oui, on avait prévu le coup tout juste avant en te disant que peu importe ce que cette lettre contenait, tes « vieux » parents allaient être fiers de toi.*

*Tu l'as lue sans hésitation. Tu l'as lue avec fierté. Et mon grand homme, au lieu d'être triste, désemparé, tes premiers mots après la lecture ont été : « Ayoye cool... ils m'ont écrit une lettre! » Au lieu d'être déçu, d'être choqué, toi t'étais juste heureux que les coaches aient pris le temps de t'écrire une lettre. Et après, t'as sûrement dit que t'avais faim aussi. Tu dis toujours que tu as faim. Et pis, arrivé à la maison, t'as juste été heureux. Simple de même.*

*« Moi, maman, dans le A ou le B, je vais jouer au hockey quand même. Pis je vais même être bon. » Moi, mon garçon, je m'étais préparée à ramasser un tsunami de larmes. D'après tous les parents avec qui j'avais jasé, l'après « camp du A » c'était pas facile. Mais moi, mon grand homme avec ta joie de vivre, ta manière de voir le beau dans le moins beau, t'as fait ça comme un grand. Un grand dans un petit corps. T'as vachement raison, tu vas jouer au hockey quand même. Tu vas donner ton maximum. Tu vas rire. Et la vie va continuer. Simple de même. Et entre toi et moi, la hauteur de la lettre du classement au hockey ne fait pas la grandeur d'une âme. Dans ton cœur, t'es un A+. Je suis fière de toi mon petit homme!*

*Une maman*

Eh bien! laissez-moi vous dire que des paroles comme celles-là ça me réconcilie avec le mode d'organisation du hockey « d'asteur ».

Ouais, c'est vraiment plus comme quand j'étais petit et c'est probablement mieux comme ça.

## Capsule clin d'œil



Le klaxon sert à prévenir d'un danger imminent. C'est pourquoi on klaxonne à un mariage...

Moé, le vieux grincheux, dans mon temps, c'était pas compliqué jouer au hockey, on allait à la patinoire, on entrait dans la cabane au milieu de laquelle trônait une « truie » qui répandait une bienfaisante chaleur. On s'asseyait sur le grand banc en U devant celle-ci, on chaussait nos vieux patins tout renversés et on sautait sur la glace, on exécutait quelques enjambées pour s'assurer que la lame du patin touchait le sol plus que la bottine et on entrait dans la mêlée. Mais, paraît que c'est plus comme ça asteur.

Non, maintenant, il faut être membre d'une équipe de hockey reconnue par une autorité quelconque qui partage les joueurs selon leur âge et leurs forces. Ils seront, au début de la saison, classés Midget, Bantam, Pee-Wee, Atome, etc. et dans chacune de ces catégories on retrouvera des AA, des A, des B et, continuez à réciter l'alphabet jusqu'à Z... Parfois, cela crée du chialage, plus souvent chez les parents que chez les enfants. Chacun pense que son « p'tit garçon » ou sa « p'tite fille » a été traité(e) injustement, qu'il ou qu'elle aurait dû être A alors qu'on la mis, mise dans le B ou le C... D'autres fois, on accuse les coaches de favoriser leur propre rejeton...

Heureusement cependant, certains enfants et parents acceptent sans rechigner la décision de l'assemblée des coaches dans le classement de leur « aspirant à la ligne nationale »... Laissez-moi vous citer le texte d'une maman qui parle de son bambin, au moment où celui-ci ouvre l'enveloppe qui lui est adressée, personnellement, et qui lui annonce son classement pour la saison 2018 :

Réponse à l'article sur les poules dans le village !

Isabelle Leclerc



# Wô les poules!



*Depuis que le monde est monde... qui vient en premier?  
L'œuf ou la poule?*

Question existentielle de la vie me direz-vous, la réponse en est de même!  
Si des cochons miniatures sont domestiqués, alors pourquoi pas des poules?

Bien entendu, j'ai mon mot à dire à ce sujet. Quel mal cela fait-il à autrui d'avoir ses propres poules même dans un village?

Plusieurs siècles plus tard... tout le monde mange des œufs, et ce, depuis.  
Qui connaît la réponse exacte?

Pondre cet article est des plus complexe au plus simple... question de perception!

Quel mal y a-t-il à vouloir continuer ce qui se fait depuis la nuit des temps? Je ne dis pas qu'il est nécessaire de se promener dans la rue et éviter les poules en liberté, mais bien question de bon sens! Pourquoi, en tant que municipalité rurale et agricole, il en va de soit juste à regarder notre paysage et aussi le sentir à l'occasion... autour de notre village... pour comprendre que les fermes abondent!!! Pourquoi ne serait-il pas toléré que ceux qui en ont envie gardent quelques poules en milieu urbain? Nous sommes dans une municipalité qui est ouverte aux changements et à l'amélioration du milieu de vie, n'est-ce pas?

Or, de ce fait, recueillir ses propres œufs, chaque matin, dans le village, est un changement? Si on recule de quelques générations, je ne crois pas! Bien sûr, il y a les voisins... je ne parle pas de coq qui chante à 5 heures, mais bien de poules... qui pondent des œufs... pour nourrir la famille... et transmettre de belles valeurs... et faire décrocher nos enfants des écrans!!! Qui se mettent en lien direct avec la vie et le cycle de la vie! La vraie! Le contact avec la nature même en espace restreint est possible si chacun collabore avec un souci d'autrui... nécessaire!!

La vie d'aujourd'hui met en veilleuse ce qui se fait depuis la nuit des temps... au profit de qui et de quoi? Quelle justification est nécessaire pour avoir chez soi deux, trois ou cinq poules pondeuses, même au cœur du village, si celles-ci demeurent dans un poulailler bien adapté, propre et qui ne dégage aucune odeur???

Pour en faire l'expérience depuis trois ans, le contact et le plaisir de voir les enfants courir pour ramasser ces œufs est un retour aux sources et des souvenirs impérissables qu'il est possible de leur offrir et de s'offrir!! Sans aucun coût pour notre municipalité qui procure un bonheur à tous ceux qui en ont envie et qui, comme moi, le font par plaisir de la vie!!!

Vous conviendrez que, comme la pratique est de plus en plus répandue, ici comme ailleurs, l'examen s'impose.

Est-ce que nous pouvons s'afficher comme une municipalité ouverte ou récalcitrante à ce qui a toujours été et qui n'a que pour but... le sens même de la vie? À vous de voir et d'y voir, car plusieurs de nos citoyens y sont déjà à cette pratique... illégale.

**RECHERCHE**

**BÉNÉVOLES**

**CUISINIER / CUISINIÈRE**



Nous aurions besoin de dames qui feraient cuire une dinde pour les repas des funérailles et aussi pour aider au service lors des repas.

Cela pour aider à la continuité de ce service rendu aux gens de Palmarolle.

Merci de donner votre nom à Lisette Guertin, responsable du comité, au 819 787-2282.

## Quel est cet objet?



Voir chronique Grenier aux souvenirs, page 16

La fête de Noël est à nos portes. Pour la majorité d'entre nous, cet événement est célébré dans la joie et l'abondance.



Malheureusement, certaines familles n'auront pas le même privilège.

Afin de leur offrir un repas de Noël, des boîtes seront déposées à l'arrière de l'église et à l'Épicerie Marion & Fils pour recevoir de la nourriture non périssable. Soyons généreux!

Toutes les familles dans le besoin qui désirent faire une demande de panier de Noël sont priées de donner leur nom, avant le 3 décembre 2018, à Lorraine Côté, au 819 787-2325.

# VIVRE LA MORT



*Accompagner quelqu'un dans les dernières heures de sa vie est une expérience difficile, éprouvante. Sentir la mort rôder dans la chambre, c'est comme une chape de plomb sur les épaules.*

Nous devons saluer l'admirable travail du personnel des soins palliatifs ainsi que de leurs bénévoles qui côtoient la mort jour et nuit. Leur présence est respectueuse et discrète. Ils sont d'une délicatesse et d'une attention qui les honorent.

En juillet dernier, en compagnie de ma conjointe, j'ai vécu cette angoissante expérience auprès de sa sœur en phase terminale d'un cancer. Angoissante parce que ça demande un effort considérable pour regarder mourir quelqu'un. J'ai trouvé ma conjointe très courageuse de lui tenir la main jusqu'à son dernier souffle. Ce sont des heures d'abnégation de soi et d'empathie. Et il y a toujours cette mort dont on devine la présence autour de soi, exhalant son odeur nécrosée. On en vient à souhaiter qu'elle emporte ce corps qui souffre le plus rapidement possible. Mais des fois elle n'est pas pressée la mort. Elle prend son temps, savourant nos angoisses. Elle nous provoque, elle nous défie.

En veillant ma belle-sœur, je me suis surpris à imaginer ma propre mort. Je me suis vu dans la même situation, haletant les derniers instants de ma vie. Et j'avoue que j'ai eu peur. Peur de cette échéance qui, un jour, m'emportera à mon tour. Je tentais difficilement de chasser ces pensées qui m'accablaient. Fallait que j'aie pris une marche dans le couloir pour m'en débarrasser. Mais dès que je revenais dans la chambre, la mort était là, me narguant de plus belle.

Ça nous ramène à notre fragile et éphémère séjour dans ce monde. On naît pour mourir, dit-on. Dès notre naissance nous commençons à vieillir. Nous avons une date de péremption, c'est incontestable. Si elle était imprimée sur notre front, si nous avions conscience de notre « finitude », nous mènerions peut-être notre vie différemment. Nous lèverions probablement un peu le pied et nous serions moins portés à monter aux barricades l'écume aux lèvres. Nous prendrions le temps de vivre le moment présent et nous cesserions de nous inquiéter pour le lendemain.

Au dernier souffle de ma belle-sœur, la mort s'engouffra dans sa bouche et la vie en sortit dans une lente expiration. Ses souffrances prenaient fin.



Jean-Pierre Robichaud

## encore à Palmarolle pour au moins deux ans?

Depuis la fermeture du Foyer Mgr Halde pour cause de défaillances structurelles en juin dernier, le CLSC a emménagé temporairement dans les locaux du Club Bon Temps de Palmarolle. Voilà qu'on apprend que ce dernier pourrait à nouveau déménager vers la fin novembre, cette fois au Centre municipal, dans la partie avant donnant sur la rue Principale. Rien n'est encore confirmé au moment d'écrire ces lignes, la Municipalité devant d'abord approuver les plans du nouveau local ainsi que les termes du contrat.

Confinés dans des locaux temporaires depuis juin, nous avons constaté que les employés du CLSC semblent un peu perturbés dans leur travail. Les dossiers ne sont plus à la même place et le matériel infirmier est entassé un peu partout dans de minuscules réduits. Les bureaux des intervenants (antes) ne sont isolés que par des murs séparateurs sans plafond

ce qui empêche l'intimité des consultations. Pour compenser cette promiscuité, la direction fait jouer une radio en continu. Tous attendent une meilleure organisation dans un futur local.

Quant à l'avenir à long terme des services de proximité à Palmarolle, nous en aurons peut-être une meilleure idée lors de la rencontre du 22 novembre prochain avec le directeur général du CISSS-AT, monsieur Yves Desjardins.

D'autre part, la potentielle location d'une partie de la salle municipale par le CLSC pourrait engendrer des effets collatéraux. En effet, le Centre municipal est, en ce moment, le seul endroit à Palmarolle qui se prête à des événements d'envergure. Qu'advient-il du traditionnel *Bières et Saucisses* d'octobre? Son organisateur, monsieur Guy Fortin, a mentionné au *Journal* qu'à l'évidence cela

leur créerait un problème. Mais avant d'envisager d'autres options, il tient à faire de celui du 28 octobre prochain un grand succès. Après seulement, si le déménagement du CLSC se confirme, son équipe et lui étudieront d'autres avenues.

Votre *Journal* tend souvent ses oreilles à ses lecteurs et certains avancent l'idée d'utiliser l'église pour des événements majeurs. Sous-utilisée, elle peut facilement accueillir quelques centaines de personnes et se prêterait bien à des événements comme le *Vins et Fromages*, le *Bières et Saucisses* et autres rassemblements. Et la Fabrique en bénéficierait en encaissant des revenus supplémentaires. Nous lançons l'idée comme ça, chers lecteurs. Nous aimerions que vous nous fassiez part de vos commentaires à ce sujet. Écrivez-nous à : [administration@journallepont.ca](mailto:administration@journallepont.ca)



# Petites CRÉANCES

La somme maximale que vous pouvez réclamer devant la Division des petites créances est de 15 000 \$, sans tenir compte des intérêts.

**Division :** Vous ne pouvez pas diviser une dette ou une réclamation en plusieurs causes de 15 000 \$ ou moins.

Par contre, dans la mesure où la somme réclamée n'excède pas 15 000 \$, vous pouvez réclamer une créance qui résulte d'un contrat dont le paiement s'effectue par versements périodiques ou dont l'exécution des obligations est successive, tels :

- un bail (autre qu'un bail de logement); un contrat de travail; un contrat d'assurance invalidité; tout autre contrat semblable.

**Réduction :** Toutefois, si vous le désirez, vous pouvez réduire le montant de votre réclamation afin que votre cause soit entendue à la Division des petites créances. Cette mention doit apparaître dans votre demande.

**Intérêts :** Il est possible de réclamer des intérêts sur le montant de base de votre demande. Les intérêts réclamés correspondent généralement à ceux déterminés dans un contrat intervenu entre les deux parties. Si aucun taux d'intérêt n'est indiqué, vous pouvez réclamer l'intérêt au taux légal de 5 % l'an et l'indemnité additionnelle fixée par la loi.

La date de début du calcul des intérêts peut, selon le cas, être :

- la date indiquée au contrat; la date de réception de la mise en demeure; la date de réception de la poursuite du demandeur.

L'ajout des intérêts, de l'indemnité et, s'il y a lieu, d'autres frais à la somme initialement réclamée ne rend pas la demande irrecevable, même si la somme totale accordée par le jugement dépasse 15 000 \$.

**Mise en demeure :** La mise en demeure est une lettre qui ordonne à son destinataire (appelé le débiteur) de corriger une situation qui lui est reprochée, selon cer-

taines modalités et dans un délai déterminé. Cette lettre donne au débiteur la possibilité de s'acquitter de son obligation envers vous (le créancier) sans passer par les tribunaux.

Dans certains types de poursuite, la mise en demeure est obligatoire et son absence peut faire perdre une cause. Mieux vaut ne pas courir de risques : envoyez toujours une mise en demeure avant de poursuivre. De plus, la mise en demeure amène souvent le débiteur à conclure un règlement à l'amiable.

Vous pouvez convenir d'un arrangement à l'amiable avec le demandeur. Un tel règlement se fait hors cour à la suite de négociations tenues entre les parties.

L'entente à l'amiable peut annoncer un règlement financier de l'affaire ou un autre type d'arrangement (par exemple, des travaux à exécuter ou des biens à remettre).

Dans le cas d'un règlement financier, vous pouvez demander au greffier de l'homologuer. Une fois homologuée, votre entente équivaudra alors à un jugement. Elle pourra ainsi faire l'objet de mesures d'exécution (par exemple, la saisie) si elle n'est pas respectée.

S'il s'agit d'un autre type d'arrangement, vous devrez en fournir les détails. Si cet arrangement n'est pas respecté, une audience devant le tribunal sera tenue à la demande d'une des parties.

Le fait d'envoyer une mise en demeure ne vous oblige pas à poursuivre le débiteur. Si le débiteur ne donne aucun signe de vie après la mise en demeure ou s'il refuse de s'y conformer, vous avez toujours la possibilité d'offrir au débiteur d'aller en médiation.

La médiation est un service offert à la Division des petites créances. Elle permet aux deux parties impliquées de régler leur litige par une entente à l'amiable, sans frais additionnels.

Si vous déposez une demande à la Division des petites créances, vous obtenez le droit d'utiliser le service de médiation. Si vous acceptez la médiation, le défendeur en sera informé et devra décider s'il l'accepte ou non.

Vous pouvez toujours demander le service de médiation avant le début du procès, même si vous ou le défendeur l'aviez refusé au départ. Vous devez alors faire une demande écrite auprès du greffe du palais de justice.

**Déroulement de la médiation:** La séance de médiation est privée et sans grande formalité. En acceptant le service, vous et le défendeur êtes convoqués devant un médiateur (un avocat ou un notaire), pour une période d'environ une heure, à un moment qui vous conviendra.

Durant la séance, le médiateur invite les parties à exprimer leur position respective et tente de les amener vers un règlement.

Si vous vous entendez lors de la médiation, vous devez déposer au greffe soit un avis selon lequel la cause a fait l'objet d'un règlement, soit une copie de cette entente, qui sera par la suite confirmée par un juge ou un greffier spécial.

**Comment rédiger une mise en demeure?**

Il est possible de rédiger soi-même une mise en demeure. Notre article « [Rédaction et envoi de la mise en demeure](#) » vous offre de l'aide afin que vous puissiez la rédiger et la transmettre conformément aux exigences de la loi.

Il vous est recommandé, avant de déposer votre demande à la Division des petites créances, d'envoyer une mise en demeure à la personne que vous désirez poursuivre. Dans certains cas, il est même obligatoire de le faire.

Vous pouvez rédiger vous-même la mise en demeure ou retenir les services d'un avocat. Vous devez en faire une copie et envoyer l'original par courrier recommandé. Il est important de conserver une copie de la mise en demeure ainsi que la preuve de réception délivrée par Postes Canada. Vous prouverez ainsi que la mise en demeure est bien parvenue à son destinataire.

*Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : [www.justice.gouv.qc.ca/vos-différents/les-petites-créances/avant-le-dépot-de-la-demande-la-mise-en-demeure](http://www.justice.gouv.qc.ca/vos-différents/les-petites-créances/avant-le-dépot-de-la-demande-la-mise-en-demeure)*

Jean  
TeuléEntrez  
dans la danseroman  
Julliard

## Si vous voulez décoller, changer d'univers, être littéralement avalé, lisez...

*Ah! Bénéfique lecture!... Elle nous transporte. Ceux qui lisent le savent, dans un autre univers...*

Elle nous fait changer d'air dans tous les sens du terme et vivre des expériences par procuration, du genre de celles que nous n'aurions pas vécues. En fait, nous vivons la vie des autres qui nous est racontée dans l'intimité de notre fort intérieur et nous avons à nous positionner, face à la trame, à nous identifier parmi les personnages, à nous confronter aux idées reçues et... à refermer le livre, quand le trop plein nous enivre, nous assaille, nous trouble, nous avale même.

Le livre nous suit dans les échelons de la réflexion. Ce qui se trame est extérieur à nous, mais nous avons ce privilège d'être aux premières loges, avec ce regard détaché, comme à la lecture de romans historiques, spectateur d'une époque révolue. Nous prenons alors conscience du chemin parcouru depuis des siècles et, si cette lecture peut nous réconcilier avec le présent jugé infernal par plusieurs, tant mieux. En effet, nous avons déjà traversé l'enfer sur terre. Chaque époque présente son lot d'aberrations et, à l'évidence, l'histoire de l'humanité nous ouvre à des réalités anciennes encore vécues de nos jours sur cette planète et des pires. Les solutions applicables ne seraient pas les mêmes aujourd'hui, mais les changements climatiques pourraient nous amener à vivre des catastrophes équivalentes auxquelles, quoi qu'on en dise, nous ne sommes pas préparés.

Laissez-moi vous parler d'un auteur prolifique dont la spécialité privilégie le roman historique partant d'un fait réel mais avec une pointe d'humour, d'horreur et de compassion à percevoir entre les lignes... ou en vous qui apprendrez ce que l'humanité a traversé au cours des siècles d'évolution en lisant des romans vraiment originaux.

Jean Teulé. Auteur de nombreux romans dont **Entrez dans la danse**, son dernier, une chronique alsacienne romancée qui fait le récit d'une étrange histoire, un fait réel, datant de 1519, il y a tout juste 500 ans. C'est l'histoire d'une famine qui s'est abattue sur Strasbourg, en temps de grande sécheresse et d'absence de récolte, donnant lieu à des atrocités sans nom mais si finement décrites qu'on voudrait dans ces mots choisis lire autre chose que ces abominations...

Dans le roman, cette famine dure depuis plus de six mois. Or un matin, une jeune femme décharnée sort de chez elle son bébé dans

les bras, le protégeant du soleil trop fort. Elle marche jusqu'à la rivière et jette, dans un soudain élan, son trésor de langes vêtu dans l'eau basse qui le voit tourner dans le courant et disparaître à tout jamais.

De retour chez elle, pas un mot, pas une larme, mais les yeux vides, elle s'assoit et regarde par terre. Là, son époux lui demande si elle l'a fait. Elle répond que oui. Il lui dit qu'il aurait dû le faire lui-même, mais c'est bien comme ça, parce que d'autres, leurs voisins par exemple, n'hésitent pas à manger leur enfant tandis que nous le rendons à la nature qui nous l'a donné. Et... tu n'avais plus de lait... À ce moment, elle se lève, les yeux toujours aussi vides et esquisse un petit pas de danse, sort dans la rue et continue à danser comme si rien d'autre n'avait d'importance... Et cette danse est contagieuse puisque beaucoup l'imitent et entrent dans la danse à leur tour, d'où le titre du roman enlevé de Jean Teulé. Et cette danse des affamés durera pendant deux mois.

Ensuite, c'est toute la communauté qui s'insurge contre cette manifestation soudaine, syndrome qui s'empare des citoyens de cette ville prise de folie. Ces signes seront révélateurs d'une situation jugée mauvaise par les élus et par le clergé. Celui-ci en profite pour vendre des indulgences à prix d'or à ces profanateurs. Il devra, à les voir tomber comme des mouches et faute de pouvoir justifier son garde-manger chargé de victuailles, nourrir les danseurs pour éviter l'hécatombe. Je ne vous dis pas le dénouement : découvrez-le ainsi que les autres romans de l'auteur, tous aussi rocambolesques les uns que les autres.

Jugez par vous-même des mœurs d'autrefois avec **Entrez dans la danse** par Jean Teulé aux Éditions Pocket. Bonne lecture!

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue

Québec 

## Rencontre publique d'information destinée aux familles des résidents et à la population de Palmarolle

Par la présente, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite faire un suivi quant à la rencontre qui a eu lieu à l'église de Palmarolle le 4 juin 2018.

D'abord, rappelons qu'à la suite des conclusions d'un rapport de la firme WSP Canada Inc. qui recommandait la fermeture du CHSLD de Palmarolle, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, entériné par le conseil d'administration, a choisi de relocaliser les résidents de Palmarolle vers les CHSLD de La Sarre et de Macamic. Cette décision a été prise en vue de garantir en tout temps la sécurité des résidents et des employés et, réitérons-le, il s'agit de la priorité de l'organisation.

Ainsi, le 4 juin 2018, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue s'est engagé à effectuer une analyse des options potentielles pour le CHSLD de Palmarolle et d'en faire la présentation à la population du territoire à l'automne 2018.

Ces options sont au compte de trois (3) et se décrivent comme suit :

- 1— Démolition et construction d'un nouveau CHSLD sur un terrain qui répond aux normes de construction de ce type de bâtiment.
- 2— Statu quo. Les résidents demeurent aux CHSLD de Macamic et de La Sarre, mais les services courants de CLSC et de soutien à domicile continuent d'être offerts à Palmarolle. Il s'agit de la situation actuelle.
- 3— Collaborer avec un partenaire pour développer une ressource intermédiaire à Palmarolle qui viendrait consolider les services pour les personnes âgées en perte d'autonomie en Abitibi-Ouest.

Afin de présenter les avantages et les inconvénients de chacune de ses options et ainsi, définir celle qui sera retenue en tenant compte des préoccupations qui seront évoquées, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue est à organiser une rencontre qui se tiendra le 22 novembre, à 18 h, à l'église de Palmarolle.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

Yves Desjardins  
Président-directeur général

### Jean-François Rondeau

PHARMACIEN - PROPRIÉTAIRE

84, 5<sup>e</sup> Avenue Est

La Sarre

(Québec) J9Z 1K9

tél.: 819 333-5458

Fax : 819 333-3634 tél. Lab : 819 333-1180

Pharmacie Jean-Francois Rondeau Inc

Affiliée à



À votre service  
depuis plus de

**10 ans**

1275, rue Jules-Brisebois

Val d'Or QC J9P 6K3

puits@g4drilling.com

www.g4drilling.com

819 825-4079

**G4**  
FORGE  
DRILLING

Permis RAC - 5104 1910-01

Puits artésiens  
Résidentiel et commercial



Abitibi-Témiscamingue | Baie James

**Prochaine séance du conseil  
5 NOVEMBRE 2018**  
La séance a lieu à 20 h, au 499, Route 393

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.



CALENDRIER des séances ordinaires 2019

14 janvier	6 mai	3 septembre ( <b>mardi</b> )
4 février	3 juin	7 octobre
4 mars	2 juillet ( <b>mardi</b> )	4 novembre
1 <sup>er</sup> avril	6 août ( <b>mardi</b> )	2 décembre

**LAMPADAIRES DE RUES DÉFECTUEUX**

Lorsque vous désirez signaler un lampadaire de rue qui est défectueux, il est TRÈS IMPORTANT pour nous d'avoir le maximum d'informations et SURTOUT le numéro qui est indiqué sur la petite plaquette de métal sur le poteau! L'électricien qui se déplace pour la réparation doit savoir exactement de quel poteau il s'agit.

Les informations qui ne sont pas claires et précises ne sont pas prises en considération.

Quand vous téléphonez au bureau pour signaler un lampadaire défectueux, si vous devez laisser votre message dans la boîte vocale, vous devez nous fournir les éléments suivants :

- le numéro du poteau indiqué sur la plaquette en métal (chaque poteau d'Hydro-Québec a cette plaquette!);
- sur quelle rue ou avenue est situé ce poteau et de quel côté (nord, sud, est ou ouest);
- spécifiez le problème : n'allume plus – clignote – fait du bruit – allume faiblement – reste toujours allumé, etc. (c'est important, les pièces pour réparer ne sont pas les mêmes);
- votre nom et votre numéro de téléphone que nous puissions vous contacter au besoin.

Nous comptons sur votre collaboration!

**ENTRETIEN ET DURÉE DE VIE DE VOS BACS**

Étant donné que les bacs verts et les bacs bleus ont plus ou moins dix ans et que tout plastique a une durée de vie limitée, qu'ils passent leur vie aux intempéries et au soleil, ceci affecte grandement leur flexibilité. Il est important de penser à les remplacer si vous constatez qu'ils sont endommagés. Les Entreprises J.L.R. inc. ne sont aucunement responsables de tout bris concernant ces vieux bacs. Les Entreprises J.L.R. inc ont à leur disposition des bacs de grande qualité et d'une garantie de trois ans. Vous pouvez aussi vous procurer ces bacs à la Quincaillerie Timber Mart de Palmarolle.

Les bacs trop endommagés ne seront pas vidés.

Si vous n'êtes pas satisfait du travail des employés de J.L.R. ou si vous constatez que l'un d'eux a brisé votre bac en le manipulant inadéquatement, n'appellez pas à la municipalité. Ces travailleurs ne sont pas des employés de la municipalité. Appelez directement J.L.R. Entreprises au 819 333-6626.

**Les cendres ne vont pas directement dans les bacs à ordures!**

Palmarolle, 16 octobre 2018 – Nous désirons vous transmettre des informations importantes concernant la disposition des cendres de poêle dans le bac à ordures ménagères. Comme vous le savez, les cendres doivent être éteintes, complètement refroidies et sèches lorsque vous en disposez, comme l'indique le Règlement municipal n° 307, Article 9.1.

Nous désirons solliciter votre coopération envers les éboueurs en plaçant vos cendres **dans des sacs poubelles fermés**, avant de les placer dans le bac à ordures sinon le bac ne sera pas ramassé. Ceci est dans le but de sécuriser la condition de travail des éboueurs et les camions. En effet, il est extrêmement désagréable et dangereux pour ces travailleurs de devoir respirer la poussière de cendres lorsque celle-ci est déversée librement dans le camion et, de surcroît, est très irritante pour les yeux. En plus de garder vos bacs plus propres, cette action vous permettra aussi de vous assurer que les cendres sont bien éteintes et froides. Votre participation sera vraiment appréciée par les travailleurs et l'entrepreneur afin de prévenir les accidents de travail et les incendies dans les camions.

Nous vous rappelons aussi que, afin de respecter les normes de sécurité et le Règlement municipal n° 307, Article 9.1, les cendres déposées dans les contenants en métal, comme les chaudières ou les seaux, avec ou sans couvercle, ne seront pas ramassés par les éboueurs puisque ceux-ci empêchent les cendres de refroidir adéquatement et présentent un risque d'incendie à l'intérieur du camion.

**Les bacs doivent également être complètement déneigés, autant les couvercles que les alentours des bacs, sinon ceux-ci ne seront pas ramassés.**

**De plus, un bac sans roues ou endommagé ne sera pas ramassé non plus.**

# AVIS PUBLIC

## VENTE DE MATÉRIEL APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Veillez prendre note que tout matériel vendu par la municipalité doit être affiché publiquement avant d'être vendu à quiconque. Seul le conseil municipal est autorisé à décider quel matériel sera vendu, à quel prix et à qui. Des avis publics sont émis lorsqu'il y a disponibilité de matériel à vendre et ce matériel usagé est vendu selon les conditions décrétées par le conseil municipal seulement. Aucun conseiller municipal ni le maire ne sont autorisés à vendre, de leur propre chef et à quiconque, des biens appartenant à la municipalité sans suivre les procédures légales. Si un citoyen est intéressé à acquérir un bien appartenant à la municipalité qui n'a pas été affiché publiquement, il doit obligatoirement en faire la demande écrite. La municipalité procédera alors à son affichage et suivra la procédure.

### MATÉRIEL DISPONIBLE :

Le matériel suivant, appartenant à la municipalité, provenant du garage municipal et de l'aréna, est mis en vente (avec prix de départ fixe indiqué entre parenthèses) soit :

- Un camion 10 roues avec benne de marque Ford de l'année 1996 (7 000 \$);
- Un tracteur à pelouse de marque Club Cadet de l'année 2010 (300 \$);
- Un balai mécanique de 7 pieds de large par 3 pieds de long (100 \$);
- Une remorque de 1 essieu de 4 pieds de large par 8 pieds de long de l'année 2000 (150 \$);
- Quatre (4) chenilles de VTT (2 500 \$ le lot);
- Tuyaux de ponceaux :
  - 2 de 6 pi. long X 18 po. diamètre (25 \$ chacun);
  - 2 de 6 pi. long X 16 po. diamètre (20 \$ chacun);
- Deux ailes de côté de niveleuse : 8 pi. long X 2 pi. large au début de l'aile et 3 pi. large à l'extrémité (100 \$ chacune);
- Compresseur réfrigérant (3 000 \$).

La municipalité procédera par « encan silencieux » à partir du jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, 16 heures. Les personnes intéressées devront venir déposer leur offre au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau, soit de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.

Le matériel sera vendu au plus offrant et aucune offre en dessous des prix de départ ne sera considérée.

## PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

La procédure de vente pour non-paiement de taxes sera entamée selon les délais prescrits et débuteront en novembre. Les avis de rappel seront postés sous peu aux personnes concernées.

## UN PETIT RAPPEL CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public (selon le Règlement n° 176 de la Municipalité de Palmarolle) entre 23 h et 7 h, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. Notez que les agents de la paix porteront une attention particulière au respect de ce règlement cet hiver.



### MESSAGE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**PNEUS D'HIVER :**  
OBLIGATOIRES DU 15 DÉCEMBRE AU 15 MARS INCLUSIVEMENT. SI VOUS N'AVEZ PAS DE PNEUS D'HIVER ENTRE LE 15 DÉCEMBRE ET LE 15 MARS INCLUSIVEMENT : L'amende varie de 200 \$ à 300 \$ plus les frais.

**PNEUS À CRAMPONS ET CHAÎNES :** AUTORISÉS ENTRE LE 15 OCTOBRE ET LE 1<sup>ER</sup> MAI INCLUSIVEMENT

**CIRCULER DANS UN « IGLOO MOBILE », C'EST DANGEREUX ET INTERDIT!**

Quand la visibilité d'un véhicule est réduite par une accumulation de neige, de glace ou de buée, un agent de la paix peut remettre à son conducteur une amende de 100 \$ à 200 \$, plus les frais, et exiger que le véhicule (dont le pare-brise, les phares, les feux et les réflecteurs) soit nettoyé avant qu'il ne reprenne sa route.



## CHANGEMENT D'HEURE!

Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du 3 au 4 novembre 2018. À 2 h du matin, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est (ou heure d'hiver) et gagnerons une heure de sommeil!

## Les installations septiques



Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :  
 Tél. : 819-824-4049  
 Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)  
 Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)  
 Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

Les installations septiques ont pour rôle d'évacuer et de traiter les eaux usées des résidences isolées. Or, la mise en place des installations septiques est souvent non-conformes et l'entretien négligé, ce qui peut causer des problèmes au niveau de la santé et de la sécurité des utilisateurs de puits et de plans d'eau avoisinants. Il peut aussi y avoir de grands impacts sur l'environnement!

Votre gazon sur le champ d'épuration est vert ou spongieux?  
 Il y a un liquide gris ou noir sur votre terrain?  
 Des mauvaises odeurs émanent du champ d'épuration?  
**Votre installation septique est probablement défectueuse!**



Source : ROBVO.

### Les bonnes pratiques

Lorsqu'un volume d'eau est envoyé dans la fosse, un volume équivalent est envoyé au champ d'épuration! Donc, en utilisant trop d'eau, il y a des risques de ne pas laisser suffisamment de temps aux bactéries de faire leur travail. De même, si le sol près du champ d'épuration est saturé, l'eau ne pourra pas y pénétrer convenablement et ne sera donc pas filtrée.

- Répartir les brassées de lavage dans la semaine;
- Éviter d'utiliser beaucoup d'eau après une grosse pluie;
- Éviter d'arroser le champ d'épuration.

### Faites attention à votre champ d'épuration!

- Ne stationnez pas votre voiture sur le champ et ne laissez pas de voitures y circuler;
- N'installez pas de structure sur le champ (gazébo, cabanon,...);
- Ne plantez pas d'arbres ou d'arbustes sur le champ d'épuration!

Éviter de mettre des substances se décomposant mal (ou très lentement), ainsi que des produits toxiques pouvant tuer les bactéries de la fosse septique! **Ne jetez pas aux toilettes ou dans l'évier :**

- Huiles et graisses;
- Couches jetables;
- Tampons et applicateurs;
- Mouchoirs et essuie-tout;
- Cheveux;
- Condoms;
- Nourriture et compost;
- Peinture et solvant;
- Pesticides, antigel, essence;
- Litière pour chats;
- Détergents corrosifs (ex: Javel);
- Savons antibactériens et autres désinfectants;
- Médicaments et antibiotiques;
- Etc.

**N'oubliez pas de vidanger votre fosse septique! La vidange est essentielle et doit être faite aux deux ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières!**

## L'eau de votre puits est-elle sécuritaire pour la santé?



Plusieurs croient à tort que l'eau d'un puits, parce qu'elle est naturelle, est toujours sécuritaire. La présence de divers éléments chimiques dans la roche et le sol où les puits sont creusés, peut causer des problématiques de **CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE**. À ceci peut s'ajouter une contamination bactériologique et dans la région environ 1 puits sur 4 sera touché.

### PÉRIODES PROPICES POUR L'ANALYSE DE L'EAU:

- Au printemps à la fonte des neiges;
- En été et à l'automne suite à de fortes pluies.

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie a donc développé un projet à portée régionale afin de réduire les coûts d'analyse de votre eau de puits :

Les laboratoires accrédités **Multilab Direct** et **Multilab Val-d'Or** vous proposent un rabais de plus de 35% du prix régulier d'analyse pour vous offrir le forfait **OBVAJ – L'étude sur la qualité de l'eau à seulement 175\$** (taxes en sus.). Ce forfait comprend :

- Coliformes fécaux,
- Scan de 11 métaux: (Antimoine, Arsenic, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cuivre, Manganèse, Plomb, Sélénium, Uranium),
- Cyanures totaux,
- Fluorures, Mercure et Nitrites-Nitrates.

\*\*\* En plus du forfait exclusif à 175\$ (taxes en sus.), l'OBVAJ remettra également aux 200 premiers clients, un rabais postal de 50\$

\*Certaines conditions s'appliquent

La contamination naturelle à l'arsenic est un exemple de problématique de contamination importante dans la région de l'**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**. Les risques reliés à l'exposition prolongée sont les suivants : cancers (poumons, peau, vessie), mauvaise circulation sanguine des pieds et des mains et une association possible pour le dysfonctionnement de la glande thyroïde et le développement de diabète. La **contamination de bactéries pathogènes d'origine humaine** peut entraîner des risques élevés pour la santé dont des troubles gastro-intestinaux importants.

POUR PARTICIPER, CONTACTEZ LE LABORATOIRE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Multilab Direct	Multilab Val-d'Or	Technilab
125, Boul. Industriel	900, 5e Avenue Val-d'Or	184, Principale Ste-Germaine-Boulé
Rouyn-Noranda	Tél. : 819-874-0350	Tél. : 819-787-6116
Tél. : 819-797-0550	<a href="http://www.multilabdirect.com">www.multilabdirect.com</a>	

\*D'autres points de dépôts sont également disponibles

Consultez le [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org) ou contactez-nous au (819) 824-4049.



## LES SÉANCES DU CONSEIL EN BREF...

*Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018,  
le Conseil municipal a, entre autres...*



- Accepté de prolonger le délai de construction pour les terrains du 181 et 183 rue Principale;
- Accordé un permis de sollicitation porte-à-porte à *La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC*;
- Autorisé l'École Dagenais à effectuer une collecte de bouteilles vides le 3 janvier prochain;
- Demandé au *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTMDET) pour faire déplacer les pancartes de limites de vitesse de l'entrée Nord du village, au nord du Petit rang 8;
- Autorisé l'épandage de 14 tonnes de gravier à l'entrée de la future 13<sup>e</sup> Avenue à la jonction de la route 393;
- Statué que la collecte des ordures et du recyclage continuera de s'effectuer sur la route 393 pour les résidents du 197-A, 197-B et 197-C de la route 393 et de la jonction de la futures 13<sup>e</sup> Avenue;
- Autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires* pour 7 de ses pompiers;
- Établi le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019;
- Statué sur la possibilité de l'établissement d'une zone de débarquement / embarquement sur la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest pour les élèves de l'École Dagenais et proposé une rencontre avec les responsables concernés et la Sûreté du Québec;
- Autorisé la présentation du projet de mise à jour de sa Politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;
- Autorisé la mise en vente de matériel de voirie appartenant à la Municipalité;
- Mandaté la conseillère Lyne Vachon à assister à l'assemblée générale annuelle du *Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- Établi le prix des permis de rénovations pour les organismes municipaux sur des édifices appartenant à la municipalité;
- Embauché un employé journalier à temps partiel pour l'Aréna Rogatien-Vachon;
- Donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement amendant le *Règlement n° 250* sur les nuisances afin d'y ajouter une clause concernant la consommation de cannabis sur le territoire de la municipalité, sera adopté;
- Donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement amendant le *Règlement n° 309* intitulé *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, afin d'y ajouter une clause concernant la consommation de cannabis, sera adopté.

*Vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des séances du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse [palmarolle.ao.ca](http://palmarolle.ao.ca).*



À noter à votre agenda : la journée de printemps aura lieu au Cercle de Villebois le 9 mars 2019.

Nous fermières avons à cœur nos jeunes. À chaque année, nous fournissons des doudous et sacs pour les enfants de la DPJ. Ceux-ci sont ramassés à la fin novembre et tout le monde peut participer. Vous n'avez qu'à nous les faire parvenir à notre local le mercredi en après-midi, sinon vous pouvez téléphoner au numéro 819 787-3660, demandez Christine.

Bonne préparation pour l'assemblée du mois de novembre qui se tiendra le 14 et n'oubliez pas que c'est un plaisir de vous revoir.

Le 10 octobre 2018 avait lieu notre rencontre mensuelle. C'était l'Halloween et nous avons eu une personne qui a osé porter un chapeau de sorcière. Bravo! Nous étions 16 personnes environ. Nous avons eu beaucoup d'information; le nouveau livre de recettes sera disponible bientôt. De nouvelles étiquettes avec la mention « FAIT MAIN avec le logo des CFQ » sont disponibles pour les fermières qui veulent les utiliser sur leurs items. Ainsi, lorsque vous donnez ou vendez un article d'artisanat, vous aidez à faire connaître les talents des artisanes et les cercles de fermières. Peut-être que les personnes qui reçoivent ou achètent les produits voudront en faire aussi et devenir éventuellement membres. Comme vous le savez, nous avons besoin d'une secrétaire et/ou trésorière, car maintenant nous pouvons diviser ce poste, c'est une bonne idée. La régie interne et les règlements ont été lus et acceptés.

La mission des fermières étant la transmission du patrimoine culturel et artisanal, nous avons quelque chose à vous proposer. En effet, nous désirons savoir qui aimerait apprendre à monter un métier de A à Z. Si ça vous intéresse, faites-nous le savoir soit sur notre page Facebook soit en contactant Sylvie Corriveau.

### NOVEMBRE, pour la *SAINTE-CATHERINE* :

- En art culinaire : des bonnes galettes à la mélasse (environ 3);
- En artisanat : un bas de Noël;
- De faire une décoration de Noël qui sera donné au cercle. Eh ouin! on se prépare pour Noël qui s'en vient à grands pas. Certains diront WASH!, mais les enfants eux, c'est YÉ!

Vous voulez encourager nos petites mamans qui ont besoin d'œufs, lait, oranges, il y aura vente d'artisanat le 25-26-27 octobre, à Rouyn-Noranda. Si vous avez des morceaux d'artisanat à vendre, bien vouloir les remettre à Christine Belleau. L'argent amassé lors de cette vente ira à chaque cercle participant, qui le versera à l'organisme OLO.



## « OÙ VONT LES PAS DES FEMMES ? » OSONS L'ÉGALITÉ! (à suivre)

**BUTS:** Se rappeler les étapes déjà franchies dans l'émancipation ou l'avancement des femmes;

Prendre conscience que cette longue marche continue d'influencer notre vie quotidienne.

**SAVIEZ-VOUS :** Qu'en 1908 M<sup>me</sup> Gérin-Lajoie a participé à la fondation de l'École d'enseignement supérieure pour les jeunes filles.

Qu'en 1921 M<sup>me</sup> Lajoie a été l'une des fondatrices du Comité provincial pour le suffrage féminin.

Que c'est grâce à elle si l'Assemblée législative modifie le code civil en 1931 pour donner à la femme mariée le contrôle de son propre salaire.

Que le Québec a été la dernière province canadienne à accorder le droit de vote aux femmes (1940). (Peu à peu les femmes ont le droit de s'impliquer sur la Place publique).

Que c'est dans les années 1960 que le Mouvement des femmes féministes exprime plus fortement leurs frustrations (comme la domination).

Qu'en août 1970 la deuxième vague féminisme du MLF (Mouvement de libération des femmes) revendique l'autonomie des femmes.

Qu'une femme mariée n'est pas obligée de changer de nom et peut prendre des décisions.

Aujourd'hui plus que jamais dans une société plus préoccupée par le profit que par l'équité, le Mouvement féminisme revendique les multiples violences faites aux femmes (physiques, verbales ou psychologiques).

\* Les femmes ont fait preuve de courage, de persévérance et de ruse pour arriver à plus comme dénoncer les inégalités hommes-femmes dans plusieurs domaines et de contribuer à les éradiquer...





## LE CLUB BON TEMPS DE PALMAROLLE

### le rendez-vous des aînés dans notre collectivité

Saviez-vous que le Club Bon Temps de Palmarolle, affilié au Réseau 50+ Abitibi-Témiscamingue\*, poursuit la même mission depuis près de 50 ans? Cette mission, c'est de procurer aux membres du club un lieu de rencontres afin qu'ils partagent des activités rassembleuses qui visent essentiellement à procurer du bien-être par la socialisation, la pratique de loisirs et l'acquisition de compétences comme la maîtrise de la tablette électronique.

Le Club Bon Temps de Palmarolle est entièrement géré et opéré par des bénévoles de notre collectivité. L'engagement bénévole des membres du conseil d'administration, composé de Bertrand Châteauvert, Marcelle Bélanger, Rosaire Carrier, Roger Lacroix, Claudette Mongrain, Jean-Paul St-Pierre et Rosaire Plante, dépasse largement une simple présence au conseil. Entre la gestion et l'amélioration de la salle dont le Club est propriétaire, les membres du conseil organisent les activités aux membres, contribuent aux activités régionales, s'occupent de la distribution des cartes de membres, etc. Chacun de ces bénévoles investit avec générosité son énergie et son temps pour procurer aux membres un rendez-vous hebdomadaire empreint de chaleur.

Enfin, bonne nouvelle pour nos membres, les clubs du Réseau 50+ Abitibi-Témiscamingue bénéficient d'une impressionnante brochette de partenaires financiers qui offrent une foule de rabais. De l'automobile à la santé du corps, en passant par les services légaux, le divertissement, la nourriture, vous amortissez votre carte en un clin d'œil et économisez tout au long de l'année partout en région.

\* En juin 2017, tout comme la majorité des clubs affiliés, le Club Bon Temps de Palmarolle s'est désaffilié de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) qui avait amorcé la centralisation des opérations de notre région à Montréal. Votre Club fait maintenant partie du Réseau 50+ Abitibi-Témiscamingue, un organisme entièrement régional est né de cette volonté de conserver ses décisions, ses opérations ainsi que l'argent des membres dans notre région. Pour être membre du Club Bon Temps de Palmarolle, vous devez obligatoirement détenir une carte du Réseau 50+ Abitibi-Témiscamingue.

# Invitation pour le Repas de Noël



Le Club Bon Temps de Palmarolle vous invite à son souper de Noël qui aura lieu le vendredi 7 décembre 2018, à 17 h 30, lequel sera suivi d'une soirée dansante avec musiciens et de prix de présences. Cette année, les places sont limitées dû à un espace restreint qui est hors de notre contrôle. Réservez tôt auprès des administrateurs du Club Bon Temps. Le coût des billets est de 13 \$ pour les membres, 15 \$ pour les non-membres et de 5 \$ pour la soirée seulement. Billets en vente à partir du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'à épuisement; il est permis d'apporter votre vin. Il n'y aura pas de billets en vente à l'entrée, seulement sur réservation.

Billets en vente auprès des administrateurs : Bertrand Châteauvert 819 787-2841, Rosaire Plante 819 787-2533, Marcelle Bélanger 819 787-2118, Jean-Paul St-Pierre 819 787-2070, Claudette Mongrain 819 787-2356, Rosaire Carrier 819 787-2811 et Roger Lacroix 819 787-6394.

Club Bon Temps de Palmarolle

**Vap-T**  
Tabagie électronique

**Idées  
cadeau à  
moins de  
10\$**

The advertisement displays a variety of electronic cigarette products, including keychains, USB drives, and small figurines, all presented as gift ideas for under 10 dollars. The products feature popular characters like Mario and Pikachu.



## CARTES DE MEMBRE

Les cartes de membre 2019  
sont arrivées  
Vous pouvez appeler le secrétaire  
financier  
pour vous la procurer au numéro  
**819 787-2533**



Le comité organisateur des Chevaliers de Colomb de Palmarolle est présentement à la préparation de la fête de Noël des enfants qui aura lieu dimanche le 9 décembre prochain, au Centre municipal, à 13 h30.

Cette fête est exclusive aux enfants qui résident à Palmarolle et aux enfants des membres Chevaliers 12007.

Les parents doivent inscrire leurs enfants âgés jusqu'à 9 ans, avant le 1<sup>er</sup> décembre. Écrire le nom, l'âge et le sexe de l'enfant ainsi que le nom d'un parent. L'inscription peut se faire par la poste à C.P. 151 Palmarolle J0Z 3C0 ou par courriel à :  
r.plante2533@tlb.sympatico.ca

Alain Bédard  
Grand Chevalier

### Chronique Grenier aux souvenirs *Gilles Fortier*



*L'outil que je vous présente ce mois-ci sert à faire des trous dans des lames de scie à viande et certaines autres lames de scie lorsque l'on peut avoir un ajustement dessus.*

Ce poinçon à trous était fabriqué par la S.D.A. Co. Ltd, de Galt Ontario, Shurly Dietrich Atkins. Il fait partie d'une série d'outils de marque Maple Leaf, fabriqués sous ce nom entre 1910 et 1931.

J'ai un problème avec cet outil, car je n'ai jamais trouvé son vrai nom. Mon beau-frère appelait ça un « *punch à trou* », ok ! mais son vrai nom en anglais ?

Depuis au moins trois ans que je fais des recherches, beaucoup de recherches, j'ai contacté le Musée de la forêt de la Gaspésie et on m'a donné le nom de « Web Saw Punch », ça ne m'en dit pas plus... Dernièrement, sur Internet, j'ai contacté le Musée de Galt en Ontario spécialisé dans les anciens outils de S.D.A. À ma grande surprise, la responsable m'a dit qu'après des recherches avec leurs spécialistes : il n'y a personne qui connaît ça.

ÇA FAIT QUE monsieur André Chrétien et moi possédons un outil qui n'existe pas.

*P.S. - : Si par hasard quelqu'un connaissait le vrai nom en anglais de cet objet; s'il vous plaît, dites-le moi pour que j'arrête d'y penser.*

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue

Québec 



## INFORMATION DESTINÉE À TOUTE LA POPULATION DU SECTEUR SUD

Palmarolle, le 3 octobre 2018 : Le Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue offre encore cette année la vaccination contre la grippe.

Cette vaccination s'adresse :

- ❖ Aux personnes âgées de 75 ans et plus;
- ❖ Aux personnes âgées de 6 mois à 74 ans qui souffrent de maladies cardiaques, de diabète, de cancer, d'anémie grave, d'asthme, etc.;
- ❖ Les personnes susceptibles de transmettre l'influenza à des sujets à risque élevé peuvent aussi recevoir le vaccin.

**ATTENTION!!**  
**CHANGEMENT IMPORTANT**

**La vaccination antigrippale seulement pour la population  
âgée de 6 mois à 74 ans  
EN BONNE SANTÉ, n'est plus requise.**

**Pour prendre rendez-vous consultez → [www.clicsante.ca](http://www.clicsante.ca) ←  
Ou téléphonez à partir du 15 octobre au : 1-844-616-2016**

Lors de votre rendez-vous, vous devez apporter vos cartes d'assurance maladie et de l'hôpital de La Sarre. Portez un vêtement à manches courtes pour faciliter la vaccination.

**Les enfants devront être accompagnés d'un des deux parents afin de procéder au consentement à la vaccination. Si l'enfant est accompagné d'un adulte autre que le parent, ils devront présenter une autorisation écrite et signée de la part du père ou de la mère.**

## VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

### DUPARQUET ET PALMAROLLE

MUNICIPALITÉS	VILLAGES DESSERVIS Secteur Sud	DATE, HEURE, ENDROIT
<b>DUPARQUET</b>	Palmarolle, Boulé, Gallichan, Roquemaure, Rapide-Danseur et Duparquet	<b>Mardi, 20 novembre 2018</b> de 12 h 15 à 17 h 5 Centre des loisirs 81, Principale
<b>PALMAROLLE</b>	Palmarolle, Boulé, Gallichan, Roquemaure, Rapide-Danseur et Duparquet	<b>Jedi, 15 novembre 2018</b> de 12 h 30 à 18 h 00 Église 137, Principale

Merci de votre attention.

- Source : Sylvie Dubé, agente administrative, classe 2  
**CISSS DE L'ABITBI-TÉMISCAMINGUE**  
CLSC Palmarolle  
136, rue Principale  
Palmarolle (Québec) J0Z 3C0  
819 787-2216, poste 233

# Entretien de fin de saison

*Nous voici à la porte de l'hiver, une autre saison est derrière nous. Cependant il ne faut pas prendre à la légère le rangement de notre équipement. Dans cette chronique, nous nous attarderons particulièrement à l'ensemble bateau et moteur hors-bord.*

Premièrement, il est primordial de changer l'huile d'engrenage contenue dans le pied de votre moteur hors-bord. Effectivement, si jamais de l'eau s'y était infiltrée, le risque de gel pourrait malencontreusement faire fendre ce dernier. En prenant cette précaution, vous vidangerez l'eau en même temps que l'huile et y replacerez seulement de l'huile.

Pour un moteur quatre temps, il serait préférable de remplacer le filtre à l'huile et vidanger l'huile du moteur. Une autre précaution serait d'ajouter du stabilisateur d'essence dans le réservoir. Vous assurerez à l'essence de garder de bonnes propriétés et le démarrage du moteur au printemps sera plus facile.

N'oubliez pas d'enlever le bouchon de vidange du bateau afin de drainer adéquatement la cale de votre embarcation. Prenez soin de surélever la remorque dans le but que toute l'eau résiduelle de la cale ainsi que dans tous les tuyaux tels que la pompe de cale ou la pompe du vivier soit évacuée. Cette opération ayant comme objectif de prévenir le gel et l'éclatement de la tuyauterie ou d'une pompe.

Si possible, retirer la ou les batteries de votre bateau afin d'avoir un accès facile au courant de l'hiver de manière à pouvoir les recharger régulièrement. Si jamais vous les laissez dans le bateau, rechargez-les en remisant l'embarcation. Les batteries se déchargeront tout au long de l'hiver jusqu'à être complètement vides. Si jamais elles ont quelques années, le risque de les endommager à jamais sera encore plus probable.

Finalement, retirer les vestes de flottaison ou tout autre vêtement qui retiennent une trop grande quantité d'humidité. N'oubliez pas aussi tout ce qui est sensible à la corrosion. Avant finalement d'entreposer le bateau, il serait bon de laisser les coffres de rangement complètement ouverts afin justement de laisser sortir le plus d'humidité possible.



*Hudson dans la brume*



## Hockey rural

Soyez assuré, le hockey rural sera bel et bien de retour cette année. Toutefois en raison des travaux qui ont actuellement lieu à l'aréna, on ne peut garantir le début de la saison dans la semaine du 3 décembre. Les formulaires d'inscription seront envoyés aussitôt que nous serons en mesure de nous situer par rapport aux travaux. Merci de votre compréhension.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout à contacter Roxanne au bureau des loisirs.



## Studio Santé Desjardins

Venez jeter un coup d'œil au Studio Santé, non seulement le local a un tout nouveau look, mais il a été réaménagé et de nouveaux appareils feront leur arrivée très bientôt.

N'hésitez pas à téléphoner Roxanne au bureau des loisirs pour avoir plus d'information.



# NOVEMBRE

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Nuit du 3 au 4 novembre (à 2 heures du matin, reculons d'une heure nos montres et horloges : Retour à l'heure normale.)				1 <sup>er</sup> 13 h à 16 h Comptoir familial	2	3 13 h à 16 h Comptoir familial
4	5 13 h Baseball poche 20 h Réunion conseil municipal	6 13 h à 16 h Comptoir familial	7	8 13 h à 16 h Comptoir familial	9	10 13 h à 16 h Comptoir familial
11	12 13 h Baseball poche	13 Tournoi baseball poche Club 50 ans+ La Sarre 13 h à 16 h Comptoir familial 19 h 30 Réunion Chevaliers de Colomb	14 19 h 30 Réunion fermières	15 13 h à 16 h Comptoir familial 12 h 30 à 18 h (église) Vaccination contre la grippe (personnes ciblées)	16	17 13 h à 16 h Comptoir familial
18	19 13 h Baseball poche	20 13 h à 16 h Comptoir familial	21	22 13 h à 16 h Comptoir familial 18 h Réunion CHSLDI (église)	23	24 13 h à 16 h Comptoir familial
25	26 13 h Baseball poche	27 Tournoi baseball poche Rayons d'Or La Sarre 13 h à 16 h Comptoir familial	28	29 13 h à 16 h Comptoir familial	30	

# VOTRE CAISSE VOUS INFORME

## Capsule AVANTAGES



AVANTAGES EXCLUSIFS  
AUX MEMBRES



### Services d'assistance gratuite :

- **Assistance vol d'identifié :**

Vos renseignements personnels sont extrêmement précieux et prisés des fraudeurs.

Être victime d'un vol d'identité peut avoir des répercussions sérieuses et à long terme sur vos finances, sur votre réputation et sur votre quotidien. Cela peut, dans certains cas, être une grande source de détresse psychologique.

Que ce soit à titre préventif ou lorsque la sécurité de votre identité est compromise, faites appel au service Assistance vol d'identité, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

- **Assistance voyage :**

Le service Assistance voyage est offert gratuitement à tous les membres particuliers de Desjardins.

Notre équipe vous propose des conseils et de l'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avant et pendant votre voyage, à l'extérieur de votre province de résidence et à l'étranger.

Les membres de votre famille qui voyagent avec vous - votre conjoint et vos enfants - profitent des mêmes avantages.

- **Assistance succession :**

La gestion d'une succession soulève de nombreuses questions à caractère juridique. L'Assistance succession fournit gratuitement à tous les membres de l'information juridique et un accompagnement personnalisé de premier niveau au sujet de la planification, de la liquidation et de la gestion d'une succession. Que ce soit pour vous ou pour le liquidateur de votre succession, nos experts légaux sont disponibles et vous offrent une aide complémentaire aux services rendus en caisse.

C'est un avantage exclusif aux membres de Desjardins !

### Assurance voyage Desjardins - Partout dans le monde, avec vous!

Vous partez en vacances sous le soleil des tropiques cet hiver ? Vous êtes membre Desjardins ? Mettez l'Assurance voyage Desjardins dans vos valises et partez l'esprit en paix : vous bénéficierez de protections supérieures et, en plus, d'un rabais exclusif de 3 jours sur votre assurance.

Informez-vous auprès de l'un de nos spécialistes au **1 855 368-6924**

ou visitez [assurancevoyagedesjardins.ca](http://assurancevoyagedesjardins.ca)

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS  
À SES AVANTAGES !  
[desjardins.com/avantages](http://desjardins.com/avantages)

 **Desjardins**  
Caisse de l'Abitibi-Ouest